



Rentrée 2020/2021

BTS SP3S

Voie Scolaire

Circulaire à l'attention des étudiants et de leurs Parents

Paris, le mercredi 15 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Bienvenue aux nouvelles familles qui ont fait le choix de notre Établissement.

La communauté éducative porte un regard plein d'espérance sur chaque jeune pour lui permettre de s'épanouir sur le plan personnel et de construire son avenir scolaire et professionnel. Dans le respect des différences, nous voulons développer le « savoir-vivre » ensemble.

Pour préparer au mieux la nouvelle année scolaire, nous vous adressons quelques informations ci-après pour les points 1 à 4 et en pièces jointes pour les points 5 à 7 :

- 1- Organisation de la rentrée scolaire 2020-2021
- 2- Liste des documents à rapporter le jour de la rentrée
- 3- Liste des documents remis aux élèves le jour de la rentrée
- 4- Informations importantes pour toute l'année
- 5- Courrier de l'A.P.E.L (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)
- 6- Pastorale Lycée
- 7- Documents divers



Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous le :

- ⇒ **Mardi 1er septembre 2020 à 9h00** pour les étudiants de **BTS SP3S voie scolaire 1^{ère} année.**
- ⇒ **Mardi 1er septembre 2020 à 14h00** pour les étudiants de **BTS SP3S voie scolaire 2^{ème} année.**

Les cours auront lieu à l'Annexe de l'enseignement supérieur située :

- ⇒ **60 rue Vergniaud – Paris 13^{ème}**

Veuillez croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

C. DANGUY DES DESERTS
Responsable Site
Enseignement supérieur

B. CHIBANI-MANDEVILLE
Directrice-Coordinatrice

GROUPE SCOLAIRE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Ecole et Collège privés Sainte-Anne - Sainte-Marie - Lycée polyvalent privé Notre-Dame
UFA Notre-Dame (rattaché au lycée) - Centre de Formation Continue Saint-Vincent-de-Paul
49 rue Bobillot, 75013 PARIS - Tél : 01 45 80 02 13 ou 01 45 80 77 90 - Fax : 01 45 65 27 06
@ mail : contact@gs-svp.com - Site : www.gs-svp.com



1. ORGANISATION DE LA RENTREE

L'accueil des étudiants par le professeur principal est fixé selon le planning de rentrée ci-après.

Classes	Pré-rentrée	Dates des stages
BTS SP3S voie scolaire 1 ^{ère} année	Mardi 1er septembre 2020 à 9h00	Du 17 mai au 25 juin 2021
BTS SP3S voie scolaire 2 ^{ème} année	Mardi 1er septembre 2020 à 14h00	Du 04 janvier au 5 mars 2021 Ou dates sur mesure

2. LISTE DES DOCUMENTS REMIS PAR L'ÉTUDIANT

Le jour de l'accueil dans les classes, chaque étudiant remettra impérativement les documents suivants, dûment complétés, au Professeur Principal :

- L'attestation d'assurance "Responsabilité Civile"
(demande à faire dès aujourd'hui auprès de votre assureur),

Pour les deuxièmes années de BTS, le document a été établi l'année dernière, merci de le modifier si besoin.

- Rapport de stage BTS 1 version papier
- Notification de bourse pour les boursiers

3. DOCUMENTS REMIS LE JOUR DE LA RENTRÉE

Au moment de l'accueil dans les classes, chaque étudiant recevra les documents suivants :

- L'emploi du temps provisoire
- La Charte et le formulaire de responsabilisation relatif au bon usage de l'informatique, de l'internet, et des salles et matériels spécifiques
- Le formulaire du droit à l'image

4. INFORMATIONS IMPORTANTES

📌 Réunions Parents-Professeurs

2 réunions Parents-Professeurs seront organisées pendant l'année :

- ✓ La première, présentera l'équipe pédagogique de la classe et les objectifs visés pour l'année,
- ✓ La seconde, vous permettra de rencontrer individuellement chaque professeur en fin d'année pour un bilan (réservée aux premières années).

Votre présence à ces réunions est **indispensable**. Elles sont également un moyen de vous impliquer dans le parcours scolaire de votre enfant. En dehors de ces réunions, en cas de nécessité, vous pouvez aussi demander à rencontrer les professeurs.



❶ MALADIE ET ABSENCES

En cas d'absence, prévenir l'établissement dès la première demi-journée. Au retour, l'étudiant doit présenter un justificatif.

Tout appel téléphonique doit être confirmé par mail à la vie étudiante : a.diouf@gs-svp.com

- ✓ Les **absences justifiées** par un certificat médical ou tout autre document officiel.
- ✓ Les **absences non justifiées** qui seront sanctionnées selon les Règles de vie de l'étudiant et en accord avec les services académiques et le code de l'Education.

❷ ASSURANCES

Les élèves sont couverts par la Mutuelle Saint-Christophe.

✉ **Mutuelle Saint-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS

☎ 01 56 24 76 00

Cette assurance couvre les jeunes 24h/24 toute l'année, y compris pendant toutes les activités péri-scolaires (sport, voyages, classes de découverte). En cas d'accident durant les vacances scolaires, les familles doivent prendre contact directement avec la mutuelle. Cette assurance accident ne couvre en aucun cas les dommages aux vêtements ou leur perte.

L'assurance du groupe scolaire couvre les accidents subis et non les accidents provoqués par les étudiants. Il est donc indispensable que les familles souscrivent une ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE pour tous les accidents que leurs enfants pourraient provoquer. Les familles doivent fournir IMPERATIVEMENT l'attestation de leur assurance.

❸ ACCIDENTS

En cas d'accident survenu dans l'établissement à un étudiant dont la famille n'a pas pu être contactée, le Chef d'Etablissement prend la responsabilité de le faire transporter à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

❹ SECURITE SOCIALE

La loi Orientation et Réussite des Etudiants du 8 mars 2018 comprend une réforme de la protection sociale des étudiants en matière d'assurance maladie.

Désormais, il n'y a plus d'affiliation au régime étudiant. Les étudiants restent sur le régime général actuel sans cotisation à verser.

❺ CERTIFICAT DE SCOLARITE

Le certificat de scolarité sera téléchargeable sur Ecole Directe par le biais de votre profil.

❻ TRANSPORTS

Un certificat de scolarité est remis aux étudiants pour bénéficier de la carte Imagine R' pour ceux dont l'inscription est confirmée par un premier règlement.

❼ DEMANDE DE BOURSE BTS SP3S

Toute demande de bourse doit être effectuée sur le site internet du CROUS.

❽ EXAMENS

Les étudiants âgés de 16 ans et plus et passant un examen doivent impérativement **produire une pièce d'identité** (passeport ou carte nationale d'identité) et **l'attestation de recensement à la journée d'appel** délivrée par la Mairie du domicile. Sans ces documents, leur inscription ne sera pas prise en compte par le Service Interacadémique des Examens et Concours.

❾ PASTORALE

Tous les étudiants sont invités à participer à la vie de la Pastorale. Des temps d'échanges et diverses activités seront organisés notamment à l'occasion des temps forts (Saint-Vincent de Paul, Temps du souvenir, Noël, Pâques...) de l'établissement.



TRÈS IMPORTANT :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous devons pouvoir vous joindre à tout moment. Tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone) doit **IMPÉRATIVEMENT** et **IMMÉDIATEMENT** être communiqué au service du secrétariat scolaire ou par votre espace Ecole Directe.

IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES DATES DES VACANCES SCOLAIRES

Merci !

Bonnes vacances à tous !

CONTACTS PRINCIPAUX

Annexe de l'Enseignement Supérieur : secretariatsup@gs-svp.com

Madame Danguy des Déserts, responsable du site de l'Enseignement du Supérieur :
c.danguydesdeserts@gs-svp.com